

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUINZIÈME SESSION

Documents officiels


866^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

 Mercredi 21 septembre 1960,
 à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 20 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite)</i>	29

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

 Admission de nouveaux Membres
 à l'Organisation des Nations Unies (suite)

1. M. OKALA (Cameroun): Dans l'histoire des peuples, il y a des circonstances qui marquent certains temps, certains hommes, voire certaines générations. Il en est de même qui vous font remplir certain rôle historique agréable, indépendant de votre propre volonté, mais qui font aussi envie à certains de vos concitoyens qui, à plus d'un titre, auraient souhaité remplir ce rôle à votre propre place.

2. L'an 1960, qu'on pourrait appeler dans l'histoire des peuples l'année de l'Afrique, permet aux privilégiés que nous sommes, puisque nous avons le bénéfice d'être les principaux héros de cette fête internationale, d'être aussi les témoins de cette transformation historique qui tient plutôt de la révolution que de la simple évolution de l'Afrique et des peuples qui l'habitent. Cette révolution, qui permet à votre organisation d'accueillir aujourd'hui en son sein un nombre jamais égalé de nouveaux pays, fait de cette session la deuxième de son genre qui restera historique dans les annales de cette organisation. Si San Francisco fut un acte de foi en la compréhension de tous ceux qui venaient de souffrir d'un hitlérisme inhumain, New York est aujourd'hui la consécration de cet acte de foi et de celle d'une époque à jamais révolue, époque de la domination d'un peuple sur d'autres peuples par le simple fait des armes ou du privilège de la peau. Acteurs et artisans de cette situation, il nous est agréable d'exposer brièvement le caractère historique des rôles que les uns et les autres sont appelés à jouer dans cette scène.

3. Rôle historique pour votre auguste assemblée qui voit se couronner les efforts soutenus de 15 années d'un labeur opiniâtre, tournant une page d'une histoire qui fut parfois pleine d'incompréhension, d'humiliations et de vexations. Rôle historique pour l'Afrique de 1960 qui a vu tomber tant de ses vaillants fils, lesquels ont préparé ce jour glorieux par leur sacrifice à l'autel de la patrie.

4. Rôle historique enfin pour la délégation du Cameroun indépendant que j'ai l'honneur de présider et qui vit, à l'heure où je vous parle, la plus heureuse

des minutes de son histoire et aussi la plus exaltante après cette admission qui fait de mon pays, non plus le sujet d'hier, mais l'associé d'aujourd'hui. Vous cacherais-je la fierté de ma délégation chargée, à travers ma modeste personne, de vous transmettre les remerciements de notre honorable président de la République, M. Ahmadou Ahidjo, de mon chef de gouvernement, M. Charles Assalé, et du peuple camerounais tout entier?

5. Qu'il me soit permis, avant de continuer ce propos, de vous présenter, Monsieur le Président, les vives félicitations de ma délégation pour votre brillante élection comme Président de la quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

6. Vous m'autoriserez également à vous remercier très sincèrement des aimables souhaits qu'il vous a plu de prononcer à l'occasion de notre admission. La confiance que viennent de vous témoigner vos collègues en vous portant au fauteuil de la présidence de l'Assemblée prouve, s'il en était besoin, que votre action du passé est garante des qualités d'homme d'Etat qu'il faut à cette communauté internationale afin qu'elle puisse jouer pleinement le rôle qu'attendent d'elle les faibles et les opprimés et tous ceux qui, en général, ont soif de justice et d'un devenir meilleur. Il est agréable à ma délégation de constater qu'après avoir présidé la Quatrième Commission de la session de l'Assemblée générale qui devait statuer sur l'avenir définitif de mon pays, vous êtes appelé maintenant, Monsieur le Président, en votre qualité de Président de cette quinzième session, à accueillir notre entrée dans le concert des nations libres. Aussi suis-je certain que vous donnerez le meilleur de vous-même pour faire triompher les idéaux de la démocratie et du droit.

7. Nos remerciements vont, en général, aussi à tous les représentants et à l'ensemble des peuples qu'ils représentent ici. Premier territoire sous tutelle de l'Organisation à accéder à son indépendance et à sa souveraineté, le Cameroun tient à témoigner à chacun de leurs pays sa plus profonde gratitude. Cette gratitude va plus particulièrement à tous ceux qui nous ont adressé, du haut de cette tribune, en même temps que des souhaits de bienvenue au sein de notre communauté, les conseils capables de nous guider dans la lourde tâche qui sera la nôtre pour donner à nos populations et à celles du monde entier une nouvelle raison d'espérer vivre dans un monde meilleur où l'optimisme cédera à l'anxiété qui étreint en ce moment tous ceux qui sont épris de paix.

8. Vous me permettrez cependant de faire une mention spéciale de la France et de la Tunisie qui ont parrainé notre admission au sein de cet auguste aréopage.

9. Du haut de cette tribune et ailleurs, les porte-parole les plus autorisés de mon pays, en particulier le Président de la République, M. Ahmadou Ahidjo, ont félicité la France de la manière dont elle s'est acquittée de la haute mission qui lui avait été confiée par votre organisation.

10. Aucune voix n'est plus autorisée à dire, comme l'a si bien fait notre président de la République lors de sa première visite officielle à Paris, combien le peuple du Cameroun sait gré au général de Gaulle pour le rôle déterminant qu'il a joué auprès des institutions françaises en vue de rendre franchissable ce qui, avant lui, n'était qu'écueil avec sa cohorte de déceptions.

11. Comme vous avez pu le remarquer vous-même, Monsieur le Président, les résolutions de votre organisation seraient restées lettre morte et vaines si ce grand Français n'avait eu à cœur de satisfaire les revendications justifiées de nos populations. C'est pour cela qu'il me plaît de dire solennellement ici, au nom de mon gouvernement, au nom de son président de la République, que l'action du général de Gaulle en faveur de l'émancipation du Cameroun a atténué largement les griefs que nous étions en droit de faire aux précédents gouvernements français du retard apporté à la reconnaissance du fait national camerounais.

12. Qu'il soit donc remercié ici et, avec lui, tout le peuple de France, lequel, certainement, n'a jamais ni partagé ni cautionné certaines maladresses qui ont pu être commises en son nom et au mépris de sa renommée dans notre pays.

13. Quant à la Tunisie, qui nous a précédés dans le concert des nations africaines souveraines et qui a déjà joué un rôle si déterminant au sein de l'Assemblée, nous voulons saluer son parrainage comme une marque de fraternelle solidarité africaine et l'assurer de la profonde gratitude du gouvernement et du peuple camerounais. Ce que nous admirons surtout en elle et en son président, M. Habib Bourguiba, c'est le souci permanent de sauvegarder le prestige et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies qui est, pour les petits pays, l'unique garantie de leur indépendance et de leur liberté.

14. Une telle conviction de l'efficacité de l'orientation, de l'action et des efforts déployés par les Nations Unies pour le respect des principes de justice et du droit et pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde, est la justification de l'acte de foi que la République du Cameroun fait en entrant dans cette organisation, au moment même où des nuages assombrissent l'horizon international.

15. La présente session consacre justement la pérennité de ces principes et revêt un caractère exceptionnel du fait de l'admission simultanée au sein de l'Organisation d'un aussi grand nombre de nations jeunes, issues d'un vieux continent longtemps livré à la colonisation étrangère. Je les salue ici avec toute la ferveur et la fierté qu'un Africain peut éprouver devant une si belle victoire. C'est la résultante de la lutte héroïque que mènent nos populations depuis un siècle pour s'épanouir au soleil de la liberté et de l'indépendance. Aussi notre pensée la plus intime, la plus affectueuse, la plus fraternelle, va-t-elle jusqu'à ces autres frères qui

geignent encore sous les chaînes de la domination et de l'oppression étrangères. Notre entrée en force ici est un message d'espérance.

16. Notre venue dans cette assemblée, en même temps qu'elle vous apporte notre jeunesse, notre inexpérience, notre impatience, voire notre turbulence, garantit surtout notre foi dans son ardeur juvénile, notre soif d'un monde enfin meilleur, pacifique, fraternel et prospère.

17. Nous croyons aux principes définis dans la Charte. Nous avons foi en la valeur de ces principes. Abordant la vie des peuples libres, nous voulons vivre et, parce que nous voulons vivre, nous nous refusons à désespérer de l'avenir. Ceci nous amène à défendre jalousement notre indépendance. C'est pourquoi nous aspirons intensément à la paix. Et c'est pourquoi aussi la République du Cameroun se refuse et se refusera à admettre le régime de la force. Convaincue de l'égalité des peuples, de leur dignité et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, elle se refusera toujours à accepter toute ingérence d'un Etat dans les affaires internes d'un autre, sous quelque forme que ce soit.

18. Pupille de cette communauté internationale, élevée suivant les principes des Nations Unies, la République du Cameroun continuera d'estimer et de croire que l'action de l'Organisation demeure le meilleur cadre et le meilleur moyen de règlement des différends et des difficultés. Elle demande à l'Organisation de recommander aux grandes puissances d'éviter la tentation de s'affronter en Afrique et d'y transporter des séquelles de guerre froide ou chaude.

19. Après avoir subi la colonisation d'intérêts, le Cameroun se refuse quant à lui à subir une nouvelle colonisation idéologique, aussi néfaste que la première, car si la colonisation d'intérêts faisait de l'homme noir un instrument de la production intensive aux fins d'enrichir d'autres continents tout en appauvrissant le sien, la néo-colonisation idéologique fait de l'homme noir un numéro dans une masse dont on dit parler en son nom, alors qu'on ne cherche qu'à l'oblitérer totalement et à substituer à l'esprit communautaire africain une conception qui n'a rien de commun ni avec le passé de l'Afrique ni avec sa philosophie.

20. L'Afrique a besoin de faire connaître sa personnalité. L'Afrique veut confronter sa civilisation, que la colonisation a ignorée, avec d'autres civilisations. Et pour ce faire, l'Afrique appelle de tous ses vœux la coexistence pacifique, dont on a tant parlé. Cette coexistence pacifique, dont les fondements ont été jetés par les principes énoncés dans la Charte de votre organisation, peut largement trouver son application si les uns et les autres mettent leurs énormes moyens à la disposition des pays dits sous-développés, pour servir l'humanité nécessiteuse, sans que nous ayons à le payer d'une renonciation totale à notre propre personnalité.

21. Je terminerai ce propos quand j'aurai dit que je voudrais, ainsi que le mandat m'en a été donné, affirmer solennellement que la République du Cameroun croit à la Charte. Elle proclame solennellement sa volonté d'adhérer à ses principes et de se conformer à ses obligations. Elle est heureuse de faire son entrée en compagnie de tant de nations sœurs

dont le concours et l'identité d'aspirations, dans le cadre de la solidarité africaine, sont un gage d'espoir.

22. Ce faisant, elle est déterminée à se joindre aux forces de paix de l'Organisation et aux efforts de tous pour parvenir à la concorde internationale qui, si elle était réalisée pour toujours, serait sûrement l'héritage le plus précieux de l'humanité.

23. M. Sylvanus OLYMPIO (Togo): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de dire combien je suis sensible à l'honneur que vous me faites en m'invitant à prendre la parole devant cette haute assemblée, au moment même où notre pays vient d'être appelé à prendre rang parmi les Nations Unies. Je vous remercie de cette attention et de l'occasion que vous me donnez d'exprimer la sincère et vive gratitude du gouvernement et du peuple togolais aux membres de l'Assemblée générale qui ont bien voulu, à l'unanimité, admettre le Togo au sein de cette grande famille internationale. Si le Togo vous sait gré de cette admission à l'ONU, c'est que celle-ci revêt pour lui une signification toute particulière. Cette admission marque en effet l'heureux terme d'une évolution paisible qui s'est poursuivie tout au long de ces 40 dernières années. Le Togo a eu le privilège de se compter au nombre des pupilles de l'organisation et de la Société des Nations. La sollicitude de celle-ci à l'égard de notre pays s'est déjà manifestée dès la fin de la première guerre mondiale. L'application des règles traditionnelles du droit international aurait pu permettre que le Togo, ancienne colonie allemande, tombe dans le patrimoine de l'une des puissances victorieuses. Mais en créant le régime des mandats internationaux, sous lequel elle allait placer le Togo, la Société des Nations laissait à notre pays, avec sa propre personnalité, toutes les espérances d'une future indépendance. Lorsque l'ONU eut succédé à la Société des Nations, le régime de tutelle s'est substitué à celui du mandat. Mais en lui confiant l'exercice de la tutelle au Togo, votre assemblée générale recommandait à la France, aux termes de l'article VI de l'Accord de tutelle du 13 décembre 1946, de prendre toutes autres mesures appropriées en vue d'assurer l'évolution politique des habitants du territoire conformément à l'alinéa b de l'Article 76 de la Charte des Nations Unies, qui prévoyait l'indépendance.

24. Cette évolution, dont le processus législatif est marqué par les trois textes fondamentaux des 24 août 1956^{1/}, 30 décembre 1958^{2/} et 23 avril 1960^{3/}, devait conduire le Togo à la pleine souveraineté. Il est vrai que le partage du Togo entre la France et la Grande-Bretagne avait soulevé de sérieuses difficultés. Dès 1947, votre Conseil de tutelle avait été saisi de nombreuses pétitions de populations, notamment ewée, qui habitent le sud des deux parties du Togo. Ces pétitions avaient donné lieu à des débats sérieux dont la Quatrième Commission de l'Assemblée générale a certainement conservé le compte rendu. Ce problème, je regrette de le dire, n'a pas pu, jusqu'ici, recevoir une solution satisfaisante. L'intérêt porté au Togo par votre organisation s'était manifesté par l'envoi de plusieurs

missions du Conseil de tutelle. En dernier lieu, c'était la Commission des Nations Unies pour le Togo sous administration française, que l'Assemblée générale a nommée par sa résolution 1046 (XI), qui proposait une consultation des populations, destinée à préciser les aspirations du peuple togolais^{4/}. Cette consultation, effectuée le 27 avril 1958, sous le contrôle de l'ONU et sous la haute direction de l'ambassadeur Dorsinville, consacrait la victoire des nationalistes et exprimait sans ambiguïté le choix des populations en faveur d'un Togo indépendant.

25. Ce choix fait, il ne restait qu'à fixer la date officielle de la levée du régime de tutelle. La France et le Togo étant convenus de retenir la date du 27 avril 1960, l'Assemblée générale, par sa résolution 1416 (XIV) du 5 décembre 1959, donnait acte aux deux parties de leur accord et retenait la date proposée. C'est donc à ce 27 avril 1960 que remonte l'acte de naissance officiel de la République togolaise.

26. Il ne manquait plus au Togo que la consécration de sa vocation internationale. Cette consécration, vous venez de la lui accorder en l'admettant au sein de l'ONU. Le Togo a conscience de tout ce qu'il doit aussi bien à la SDN qu'à l'ONU. Il sait que l'une et l'autre de ces organisations ont acquis des droits à sa profonde reconnaissance. Mais le Togo sait aussi ce qu'il doit à la puissance administrante, la France, et je faillirais à mon devoir si, en cette circonstance, je ne lui adressais pas l'hommage auquel elle peut légitimement prétendre.

27. Certes, le Togo est un petit pays. Sa superficie de 53.000 kilomètres carrés, sa population de 1.200.000 habitants semblent bien modestes à l'échelle des grands de ce monde. Ce ne sera cependant ni le plus petit, ni le moins peuplé des Etats Membres de l'Organisation, à en croire le représentant des Etats-Unis, M. Cabot Lodge, qui nous apprenait, à la 864ème séance du Conseil de sécurité, que 25 Etats indépendants et souverains ici représentés avaient un territoire plus exigu et que 15 Etats avaient une population moins importante.

28. Mais ces considérations importent peu, car une petite nation peut avoir assez de sagesse et apporter au maintien de la paix et de la concorde une contribution très efficace et hors de toute proportion.

29. Lorsque le Togo a sollicité, le 20 mai 1960^{5/}, son admission au sein de l'Organisation des Nations Unies, il a pris l'engagement de se conformer à la Charte de San Francisco. Cet engagement, vous pouvez être assurés que le Togo le tiendra, car il est trop conscient de la nécessité qui s'impose à tous les Etats de respecter rigoureusement les principes de la Charte. Dans un monde en effervescence, l'ONU est la grande chance de l'humanité.

30. L'Afrique, plus qu'aucun autre continent, a besoin de la paix, car cette paix est la condition nécessaire à sa propre édification, à la consolidation des libertés acquises et à l'amélioration des conditions d'existence de ses habitants. C'est pourquoi les Etats africains, et en particulier le Togo, mettront tout en œuvre pour aider l'action de l'Organisation des

^{1/} Décret du 24 août 1956 établissant un nouveau statut et instaurant la République autonome du Togo.

^{2/} Date de la signature du nouveau statut du Togo.

^{3/} Loi No 60-10 du 23 avril 1960, modifiant l'organisation des institutions de la République togolaise.

^{4/} Voir Documents officiels du Conseil de tutelle, septième session extraordinaire, Supplément No 2, document T/1336, par. 482.

^{5/} Voir S/4318.

Nations Unies qui peut seule, en maintenant la paix, leur permettre d'atteindre leur plein épanouissement.

31. Nous ne sommes pas venus ici avec la prétention de vous enseigner les moyens de résoudre les graves problèmes du moment. Je vous disais tout à l'heure qu'une petite nation peut avoir assez de sagesse, et je crois que cette même sagesse nous commande actuellement de nous informer, d'observer, d'échanger des idées et de réfléchir. Après cela, nous pourrions, avec l'expérience des affaires et la connaissance des problèmes, apporter l'utile contribution que votre organisation est en droit d'attendre de nous.

32. Qu'il me soit permis d'adresser l'expression de notre vive reconnaissance au Secrétaire général, M. Hammarskjöld, pour le constant intérêt qu'il a bien voulu porter aux affaires togolaises et pour la bienveillante compréhension dont il ne s'est jamais départi à notre égard. Qu'il me soit enfin permis de vous remercier, Monsieur le Président et Messieurs les membres de cette assemblée, de l'aimable attention que vous avez bien voulu porter à ces brefs propos.

33. Pour terminer, il m'est agréable de joindre les chaleureuses félicitations de la délégation togolaise à celles que vous ont déjà exprimées, Monsieur le Président, les orateurs qui m'ont précédé à l'occasion de votre élection au poste important de Président de cette quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection témoigne suffisamment de l'estime et de l'admiration qu'inspirent à toute la communauté internationale votre expérience et le rôle éminent que vous n'avez cessé de jouer pour la réalisation des objectifs essentiels des Nations Unies. Nous sommes persuadés que, sous votre haute direction, les travaux de la quinzième session seront conduits à bonne fin.

34. M. RAKOTOMALALA (Madagascar): C'est avec une profonde émotion que je prends la parole pour exprimer, au nom du Président de la République malgache, M. Philibert Tsiranana, et de son gouvernement l'immense gratitude de la nation malgache que vous venez, par un vote unanime, d'admettre comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

35. Parmi les grandes dates qui jalonnent l'histoire de Madagascar, les générations futures garderont tout spécialement le souvenir de celle du 20 septembre 1960, qui marque l'entrée de notre nation au sein de la grande communauté des peuples libres et indépendants.

36. Dans un passé récent, mon pays a senti à deux reprises autour de lui la sympathie des peuples du monde. Le 26 juin 1960, la France, fidèle à ses traditions et à ses engagements, déclarait solennellement que Madagascar recouvrait dorénavant sa souveraineté internationale. D'innombrables messages de félicitations et d'amitié nous parvinrent alors de toutes les parties du monde. Les 30 et 31 juillet dernier, 72 Etats et organismes internationaux, répondant à notre invitation, envoyèrent à Tananarive des représentants aux fêtes de l'indépendance. Du haut de cette tribune, j'exprime à nouveau à tous les Etats qui ont, en ces deux occasions, donné à mon pays de si précieuses marques d'estime et d'amitié, toute notre reconnaissance. Ces représentants ont pu constater dans quelle extraordinaire atmosphère d'enthousiasme, de patriotisme et de sagesse, se sont déroulées les fêtes de l'indépen-

dance. Ils ont pu approcher nos populations, constaté quelle paix et quelle tranquillité règnent partout, et combien le peuple est attaché à son régime et à son gouvernement. Cet attachement a eu l'occasion, récemment, de se réaffirmer avec éclat à la face du monde. Le 4 septembre, toutes les femmes et tous les hommes de Madagascar étaient appelés à prendre part aux élections de l'Assemblée nationale. La signification de ces élections, les premières qui se sont déroulées après la proclamation de l'indépendance, était claire. Il s'agissait, certes, d'élire les nouveaux députés à l'Assemblée; mais aussi — et surtout — la parole était donnée au peuple pour qu'il dise clairement et souverainement s'il était pour ou contre la politique menée par le président Tsiranana et son gouvernement.

37. Le peuple malgache a élu à une majorité écrasante une assemblée nationale composée de députés approuvant cette politique. Sept jours plus tard, le peuple a, une fois de plus, et avec une majorité encore accrue, confirmé cette adhésion sans réserve au gouvernement et à la personne du président Tsiranana.

38. C'est donc au nom d'un chef d'Etat et d'un gouvernement qui viennent de recevoir, selon les formes démocratiques prévues dans la Constitution, l'approbation de l'immense majorité des hommes et des femmes dans leur pays, que je prends la parole pour déclarer que la République malgache entend, au sein de l'Organisation des Nations Unies, respecter et exécuter les engagements internationaux qu'implique son admission. Dans la mesure de ses moyens, elle participera à vos efforts pour que règnent dans le monde plus de justice, de bonheur et de prospérité. Je vous déclare ici qu'elle entend accepter l'amitié de tous les peuples qui la lui offriront.

39. Certes, chez elle, beaucoup a été fait. Certes, la France a suscité et préparé les élites et les a habituées aux responsabilités du pouvoir. Une solide structure sociale et économique a été mise sur pied.

40. Le président Tsiranana a l'habitude de citer un proverbe malgache: "Aza mitsipa-doha lakanitana" (Ne repoussez pas du pied la pirogue qui vous a aidé à traverser la rivière). Nous voici sains et saufs au port; celui de l'indépendance et de la souveraineté internationale. C'est le couronnement des efforts que la France et nous-mêmes avons, en toute amitié, entrepris ensemble. Le peuple malgache, qui n'est pas ingrat, se doit de le rappeler aujourd'hui et tient à exprimer de façon toute particulière sa reconnaissance à la France et à son chef, le général de Gaulle. Merci aussi à notre grande sœur, la Tunisie, qui a bien voulu présenter notre candidature avec une chaleur que nous n'oublierons jamais.

41. Après l'indépendance politique, il s'agit de conquérir l'indépendance économique, de continuer à lutter contre l'ignorance et la maladie, d'élever le niveau de vie en face d'une courbe démographique dont l'ascension pose chaque jour d'angoissants problèmes. Il nous faut construire plus de routes, de ports, de barrages, procéder à une industrialisation devenue de jour en jour plus nécessaire.

42. C'est avec foi et enthousiasme que, sous l'impulsion de son chef, le président Tsiranana, Madagascar abordera ces tâches difficiles et exaltantes. Mais elle sait qu'elle peut compter sur l'appui de tous les pays qui, au sein de l'Organisation des Nations

Unies, entendent tendre une main fraternelle à ceux qui, comme Madagascar, attendent beaucoup de cette solidarité internationale qui est l'un des fondements de la doctrine de l'Organisation des Nations Unies.

43. La nation malgache est éprise de paix et elle vous apportera tout son appui pour poursuivre l'idéal de paix qui est, je le proclame hautement, la principale raison de notre présence ici.

44. Je termine ces quelques mots de gratitude en exprimant notre confiance inébranlable dans l'avenir et le succès de l'Organisation des Nations Unies.

45. Le hadji FARAH ALI OMAR (Somalie) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de mon pays et de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette assemblée.

46. J'ai aujourd'hui le grand privilège et la lourde responsabilité de représenter le Président de la République de Somalie récemment créée auprès de l'Organisation des Nations Unies, grâce à laquelle, en un sens, la Somalie est devenue maintenant un Etat indépendant et souverain.

47. C'est pour moi une grande responsabilité que d'exprimer l'exultation, le bonheur et la gratitude infinie du peuple somali lorsqu'il a reçu — plus tôt qu'il n'était prévu — ce don précieux, l'indépendance au sujet de laquelle cette assemblée avait délibéré lors de sa quatorzième session. Aujourd'hui, l'Assemblée confère solennellement à mon pays ce grand honneur si recherché, l'admission au sein de cette grande famille des nations.

48. Cette famille s'est accrue cette année à la suite de l'admission de plusieurs nouveaux Etats Membres, appartenant pour la plupart au continent africain, où d'autres mouvements d'autonomie et d'indépendance, qui méritent notre admiration, se développent rapidement sous le signe de la divine Providence et avec l'espoir confiant de bénéficier de la sympathie et de l'aide de l'ONU. L'Afrique tout entière sera à jamais redevable à l'ONU de ces dons inestimables que sont la liberté, la justice, le bien-être et le progrès de l'éducation et de la culture.

49. Tous considèrent maintenant l'année 1960 comme l'année de l'Afrique, mais il nous semble plus juste, à nous Africains, de la considérer comme celle de l'Organisation des Nations Unies, en raison des efforts et des réalisations de celle-ci pour le maintien de la paix dans le monde, en raison aussi du nombre impressionnant d'Etats nouvellement indépendants qui ont été ou sont sur le point d'être admis à l'Organisation. C'est là un résultat dont l'ONU peut s'enorgueillir, car elle a généreusement jeté les semences de la liberté, de la démocratie, de l'amitié et de la solidarité sur un sol fertile, celui des aspirations innées de tous les peuples à devenir maîtres de leur destin dans un monde créé par Dieu pour des hommes libres désireux de s'associer librement dans le cadre de leurs entités nationales.

50. Peut-être mes paroles n'expriment-elles pas avec assez de force les sentiments de reconnaissance du peuple somali qui voit dans son admission à l'Organisation des Nations Unies un événement de portée historique fondamentale, qui provoque une satisfaction unanime et vient couronner et parfaire

le "statut" d'indépendance récemment acquis par la Somalie.

51. L'entrée de la Somalie à l'ONU montre à l'univers non seulement que les Somalis sont parvenus à une maturité suffisante pour jouir de l'autonomie, mais aussi qu'ils ont le droit et le désir de se joindre aux autres nations libres réunies ici pour travailler au progrès civique, au bonheur et au bien-être de l'humanité. La Somalie sera fière de faire partie du monde pacifique et serein que les Nations Unies entendent construire par des moyens démocratiques, par la persuasion et dans le respect absolu des diverses convictions politiques que tout être humain est jaloux de défendre.

52. Si mes paroles n'expriment pas bien l'admiration et la gratitude des Somalis envers l'ONU, permettez-moi alors de rappeler à l'Assemblée l'image émouvante d'une nation unie en ce moment même dans un sentiment de reconnaissance pour le privilège qui lui a été accordé et formant des vœux unanimes pour que l'ONU connaisse une vie longue et pleine de succès. En fait, les réalisations de l'Organisation répondent aux vœux de tous les hommes de bonne volonté qui aspirent à vivre dans un monde formé de nations libres, où la paix et la fraternité reposent sur la solidarité, l'amitié et l'amour.

53. Naturellement, ces sentiments, ces pensées et ces prières sont aussi ceux des Somalis de l'ancien protectorat du Somaliland, qui fait maintenant partie de la République de Somalie.

54. Après avoir accédé à l'indépendance le 26 juin 1960, ils se sont joints à nous le jour même de l'indépendance de la Somalie, le 1er juillet 1960, conformément à un "pacte d'unification" unissant les deux territoires sous un même drapeau, avec un seul parlement, un gouvernement unique et surtout l'espoir commun d'une union rapide, heureuse et pacifique avec nos autres frères somalis qui ne sont pas encore autonomes.

55. Les Somalis unis nourrissent aussi un autre espoir et ils comptent beaucoup à ce propos sur la compréhension et l'action des Nations Unies. Il s'agit de la solution du problème de la frontière somalo-éthiopienne et nous tenons à répéter et à déclarer solennellement à l'Ethiopie, devant l'Assemblée, que les Somalis aspirent de toute leur âme à une solution amicale, conforme à l'esprit de compréhension et de fraternité qui règne aujourd'hui dans le continent africain.

56. C'est dans cet esprit que le problème doit être envisagé par l'univers tout entier, dans lequel l'Afrique constitue maintenant le fait historique le plus intéressant et le plus actuel. Nous ne désirons pas chercher ailleurs une décision sur ce que nous considérons comme une frontière équitable et nous comptons de tout cœur sur l'aide des Nations Unies pour arriver le plus tôt possible à un règlement satisfaisant avec l'Ethiopie, avec laquelle nous voulons vivre dans la paix et l'amitié, pour l'avantage mutuel de nos deux peuples africains.

57. En attendant la solution de cette question, nous recommandons à l'ONU de faire respecter la frontière dite ligne administrative provisoire. On sait

bien que, le 1er mars 1950^{6/}, les autorités britanniques, d'accord avec l'Ethiopie, ont tracé à la hâte cette ligne administrative. Cet acte, à la veille même du transfert des pouvoirs à l'Autorité administrante, a causé un tort supplémentaire au peuple somali — qui n'avait pas été consulté — au bénéfice de l'Ethiopie, laquelle avait été déjà grandement favorisée par l'établissement de la ligne dite de retrait, le 24 juillet 1948^{7/}. En vertu de cet accord du 24 juillet 1948, la "province d'Ogaden" et la "zone d'Oddo" ont été attribuées à l'Ethiopie.

58. Par une note spéciale en date du 15 mars 1950^{8/}, adressée au Président du Conseil de tutelle, l'Italie, en sa qualité d'Autorité administrante, a immédiatement formulé des réserves sur l'initiative unilatérale prise par le Royaume-Uni.

59. Le Gouvernement de la République de Somalie entend maintenant réitérer ces réserves et appeler l'attention de l'Assemblée sur les observations et les arguments — toujours valables — que les représentants somalis ont présentés à ce sujet au cours des débats qui se sont déroulés en séances plénières, de 1956 à 1960^{9/}. Tout en espérant une solution équitable, le Gouvernement somali se sent tenu de respecter la "ligne administrative provisoire".

60. Avant d'achever, je tiens à remercier l'Italie, le Royaume-Uni et la Tunisie d'avoir pris l'initiative de présenter la candidature de la Somalie à l'Organisation des Nations Unies.

61. La République de Somalie, dont le drapeau a les mêmes couleurs que celui de l'Organisation — et ce n'est pas un simple hasard — est désormais à l'entière disposition des Nations Unies pour réaliser les objectifs de paix, de bien-être et de progrès qui sont énoncés dans la Charte.

62. M. APLOGAN (Dahomey): C'est avec une profonde émotion qu'au nom du Gouvernement de la République du Dahomey, et en celui du peuple dahoméen tout entier, je viens occuper la place que nous assigne en son sein l'Organisation des Nations Unies.

63. Je tiens à exprimer ici la fierté et la reconnaissance du gouvernement et du peuple dahoméens à l'occasion du vote unanime de l'Assemblée et, en leur nom, je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie les membres de l'Assemblée pour la confiance qui nous est ainsi témoignée. Je remercie également le Gouvernement de la Tunisie qui a bien voulu présenter et soutenir notre candidature au Conseil de sécurité.

64. Qu'il me soit permis, du haut de cette tribune, de rendre un solennel hommage à la France et à son chef prestigieux, le général de Gaulle, que je félicite d'avoir su comprendre à temps que nous avions atteint l'âge de la maturité politique et préparer les étapes

qui nous ont permis de franchir sans coup férir le cap difficile de la majorité.

65. Nous avons eu, au cours de ces 70 années de vie en commun, des moments difficiles, bien sûr. Mais dans quelle famille le père et les fils n'ont-ils jamais eu à se disputer? L'essentiel n'est-il pas que le fils quitte la maison paternelle sans rancœur et qu'il soit sûr d'y retrouver, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, l'affection, la compréhension et l'assistance désirées?

66. Ceci dit, je tiens à souligner, avec toute la vigueur possible que c'est sans complexe aucun que nous venons occuper notre place au sein du concert des nations libres et souveraines, sans complexe, mais aussi sans illusion. Nous apportons l'assurance que la modeste contribution dahoméenne, au cours des débats qui vont s'engager, procédera de la sagesse et de la générosité africaines.

67. Est-il besoin d'ajouter que notre présence ici implique l'acceptation, de notre part, des principes de la Charte des Nations Unies, auxquels nous souscrivons sans réserve?

68. Notre confiance en l'Organisation est d'autant plus grande que sa quinzième session consacre définitivement l'admission des Etats africains au sein de la grande famille internationale.

69. Nous sommes fiers d'être présents à ce rendez-vous historique et nous vous en remercions, Monsieur le Président.

70. M. DJERMAKOYE (Niger): Aux termes de la Charte des Nations Unies et sur recommandation du Conseil de sécurité, vous avez bien voulu, Monsieur le Président, soumettre à l'agrément de l'Assemblée générale l'accession du Niger à la qualité de Membre de l'Organisation. Le vote unanime qui s'est dégagé de cette consultation en notre faveur me donne l'insigne honneur de vous en exprimer toute notre gratitude et tous nos remerciements, que nous adressons à travers votre personne à l'Assemblée tout entière.

71. Qu'il me soit permis, en qualité de chef de la délégation de la République du Niger, de remercier tout particulièrement les nations amies, la France et la Tunisie, qui ont accepté de parrainer notre admission au sein de l'Organisation des Nations Unies. La Tunisie, en appuyant notre candidature, a su montrer une fois de plus combien elle reste fidèle à elle-même dans la conception qu'elle se fait de la solidarité africaine.

72. Dans cette enceinte de l'Organisation des Nations Unies, je tiens à rendre un vibrant hommage à la France et à son chef prestigieux, le général de Gaulle, dont le libéralisme, la clairvoyance, le sens de l'humain ont permis cette révolution pacifique qui a guidé les peuples africains du stade de la colonisation à celui de la souveraineté internationale.

73. Nous voilà donc parmi vous, Monsieur le Président. Nous sommes prêts à ne vous marchander aucun de nos efforts dans l'accomplissement des réalisations en faveur de l'humaine condition que votre assemblée s'est assignée comme tâche. Nous osons espérer, quelque modeste que soit notre contribution à l'édifice d'un monde de paix, que cette contribution ne sera pas inutile, parce qu'elle sera toujours axée sur le chemin du bien-être de l'humanité.

^{6/} Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de tutelle, sixième session, Annexe, vol. I, document T/484.

^{7/} Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 207 (1955), p. 291.

^{8/} Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de tutelle, sixième session, Annexe, vol. I, document T/527.

^{9/} Pour les comptes rendus des séances relatives à ce point de l'ordre du jour, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Séances plénières, 661ème séance; *ibid.*, douzième session, Séances plénières, 730ème séance; *ibid.*, treizième session, Séances plénières, 792ème séance; et *ibid.*, quatorzième session, Séances plénières, 857ème séance.

74. Encore une fois, Monsieur le Président, veuillez accepter les remerciements que vous adressent, par ma voix, le peuple et le gouvernement nigériens.

75. M. TRAORE (Haute-Volta): Dire que c'est avec une profonde émotion que je prends aujourd'hui la parole au nom du Gouvernement de la Haute-Volta et au nom du peuple qu'il représente, pour remercier la suprême instance internationale d'avoir bien voulu nous accueillir en son sein, est sans doute un propos qui pourra paraître banal.

76. La présente session de l'Organisation des Nations Unies présente ce caractère spécifique qu'elle sera l'occasion d'un élargissement sans précédent de sa représentation, et, à cette occasion, les paroles de remerciement qui seront prononcées risquent, pour les anciens, de passer pour simple cérémonial.

77. Et pourtant, je veux croire que la ferveur avec laquelle les nouveaux Etats remercient solennellement l'Organisation de leur donner l'occasion de remplir sans crainte et sans défaillance leur pleine responsabilité internationale s'imposera comme un acte de foi sans commune mesure avec les devoirs de la simple politesse.

78. Et, en ce qui concerne plus spécialement la Haute-Volta, si, en certaines mémoires, elle n'éveille que peu d'échos et peut apparaître, parce que mal connue, comme une des provinces d'importance mineure du continent africain, elle garde le sûr espoir de recevoir la consécration internationale d'une valeur irremplaçable, car la devise du président de la République Maurice Yaméogo, suivant laquelle "la Haute-Volta a l'ambition de donner au monde l'exemple d'une totale et confiante fraternité entre les peuples", constituera plus que jamais l'un des pôles positifs de notre action.

79. Mais au stade où nous sommes parvenus, nous avons l'obligation et, en l'occurrence, l'affectueux devoir de nous tourner vers les aînés à qui nous sommes redevables d'être parvenus à bon port. "Quand ton fils devient homme, fais-en ton frère", a écrit G. Duhamel. Quelle meilleure illustration pourrions-nous trouver à cette proposition que la présence ici aujourd'hui de plus de 15 délégations de pays ayant récemment accédé à l'indépendance, en amitié avec leur ancienne métropole?

80. Laissant à l'histoire et aux poètes le soin de trouver les formules et les accents les plus dignes de saluer l'événement, je me fais ici un très agréable devoir de rendre un solennel hommage à ces dirigeants et ces peuples, au tout premier rang desquels s'inscrivent le nom du général de Gaulle et le nom de la France.

81. Le destin a fait se rencontrer nos routes, il y a à peine un demi-siècle, et voilà qu'au bout de l'étape parcourue ensemble, l'aîné soutenant son cadet, est venu le moment de nous engager de concert, avec la certitude de la force née de l'estime et de l'amitié, dans la voie royale de nos destinées d'Etats majeurs et souverains. Car c'est après nous avoir donné sa culture et tous les éléments matériels et intellectuels indispensables à la constitution des structures et des élites d'un Etat moderne, que la France, accédant à notre légitime désir, vient de reconnaître, dans l'amitié, notre indépendance entière et inconditionnelle.

82. Merci donc à la France, dont le représentant à l'Organisation des Nations Unies a su, en outre, lorsqu'il a présenté notre candidature, trouver les mots les plus émouvants et les plus dignes des traditions de son pays.

83. La République de Haute-Volta adresse également ses remerciements à toutes les nations qui ont applaudi à cet événement et qui nous accueillent aujourd'hui à leur côtés; et nous devons une mention toute spéciale à la Tunisie, qui s'est spontanément offerte pour parrainer avec la France notre candidature auprès de votre haute assemblée. Ce geste d'une république sœur d'Afrique augure bien de l'avenir de notre continent qui, malgré quelques nuages certainement passagers, se veut avant tout uni et pacifique.

84. En ce jour de notre entrée dans le concert des nations, au nom de la République de Haute-Volta, je prends l'engagement solennel, devant toutes les nations ici représentées, que notre gouvernement mettra tout en œuvre pour faire triompher cet idéal de paix et de fraternité inscrit dans la Charte des Nations Unies, idéal que nous faisons nôtre sans réserve ni restriction.

85. M. COULIBALY (Côte-d'Ivoire): Au nom de notre délégation et en mon nom personnel, je tiens à vous adresser nos sincères et fraternels remerciements pour avoir, avant même notre arrivée à New York, voté, à l'unanimité, l'admission de la République de Côte-d'Ivoire au sein de l'Organisation des Nations Unies.

86. Cette marque de confiance, qui honore la Côte-d'Ivoire et approuve ainsi la politique de son président, M. Félix Houphouët-Boigny, nous va droit au cœur, exaltant notre fierté nationale. Aussi voudrions-nous associer à notre bonheur et à notre fierté les représentants de la France et de la Tunisie qui, au nom de leurs pays respectifs, ont parrainé la candidature de la République de Côte-d'Ivoire.

87. L'événement historique, qui consacre à partir d'aujourd'hui l'existence internationale de la Côte-d'Ivoire, amène désormais, pour son gouvernement, une raison supplémentaire d'accentuer ses efforts dans la défense de la paix, de cette paix si nécessaire au véritable bonheur de l'homme.

88. Déjà encouragé par la formule simple mais combien réaliste et efficace de la coopération fraternelle des Etats, dans le respect réciproque de la personnalité des partenaires, tel qu'apparaît le Conseil de l'entente qui groupe les quatre républiques du Dahomey, du Niger, de Haute-Volta et de Côte-d'Ivoire, le gouvernement de mon pays, par ma voix, affirme hautement ici son désir ardent d'apporter sa pierre à l'œuvre d'édification d'une communauté internationale soucieuse de consolider, de par le monde, le désir universel de la paix, dans le respect de la liberté de tous les citoyens de la terre.

89. Messieurs les représentants, veuillez transmettre à vos gouvernements le message d'amitié, de solidarité des citoyens de la République de Côte-d'Ivoire. Et, pour votre geste de confiance qui fait désormais de son pays une entité internationale à part entière, la délégation de la Côte-d'Ivoire vous dit à tous: "Merci."

90. M. TOURA-GABA (Tchad): C'est un grand honneur pour mon pays que d'avoir été admis à l'unanimité comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Au nom du chef de l'Etat de la République du Tchad, M. Tombalbaye, et du peuple tchadien tout entier, comme en mon nom personnel, je tiens avant tout à remercier le Président et les membres de cette illustre assemblée pour cette marque de confiance.

91. Il m'est particulièrement agréable, Monsieur le Président, de saisir tout d'abord l'occasion qui m'est ainsi offerte pour vous adresser mes plus vives et mes plus sincères félicitations pour votre élection à la plus haute magistrature de cette assemblée.

92. Je voudrais également remercier tous ceux qui, par leur parrainage, par leur appui ou leur sympathie agissante, ont permis l'admission de mon pays dans d'aussi heureuses conditions et je voudrais, à ce propos, réserver une mention toute particulière à la France et à la Tunisie.

93. En effet, je suis fier de représenter ici aujourd'hui, en une occasion aussi solennelle, un pays dont le souci constant aura été de préférer, à une indépendance mal préparée et arrachée par la violence, une indépendance gagnée par étapes, sans qu'ait été altérée en rien l'amitié qui lie à la France la République du Tchad. Aussi, est-ce sous le patronage jumelé de la France elle-même et de la Tunisie, que mon pays est entré dans la vie internationale. Je demande aux représentants des nations française et tunisienne de trouver ici l'expression de ma profonde et chaleureuse reconnaissance. La République du Tchad apprécie à sa juste valeur l'honneur de faire partie désormais de l'Organisation des Nations Unies; elle ne négligera rien pour s'en montrer digne et, dès à présent, je tiens à déclarer solennellement notre pleine adhésion aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies. Tout notre effort tendra à en respecter et à en appliquer les dispositions.

94. En renouvelant encore mes plus vifs remerciements au Président de l'Assemblée générale ainsi qu'à tous les Membres qui ont bien voulu nous faire une place parmi eux, je formule le vœu que mon pays puisse apporter sa modeste contribution à l'œuvre que nous devons en commun mener à bonne fin, la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde.

95. M. TCHICHELLE (Congo [Brazzaville]): Venu des rives paisibles de mon Congo natal sur les bords de cette "East River" que domine de sa hauteur impressionnante l'édifice de verre de l'Organisation des Nations Unies, vous comprendrez mon émotion en prenant la parole pour la première fois du haut de cette tribune devant les représentants des 98 nations que groupe votre haute assemblée.

96. Je voudrais avant toute chose, Monsieur le Président, au nom du peuple congolais tout entier, uni derrière le gouvernement du président Fulbert Youlou, tout en vous remerciant des paroles si aimables avec lesquelles vous nous avez accueillis, vous féliciter chaleureusement, au nom de la délégation du Congo, pour votre élection à la tête de cette assemblée.

97. Je voudrais aussi dire ma gratitude à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui, par leur élan généreux et spontané, ont grandement favorisé notre admission par leur vote unanime.

98. Enfin, je m'adresse plus particulièrement aux représentants de la France et de la Tunisie qui nous ont parrainés avec une ferveur pleine de sollicitude.

99. La nation que j'ai l'honneur de représenter ici et qui répond à l'appellation de République du Congo a pour capitale Brazzaville. Permettez-moi cette précision et, en m'excusant de disposer d'un temps qui vous est bien précieux, souffrez que je vous dise quelque chose de mon pays. S'enfonçant comme un coin, comme un clef de voûte dans le grand continent africain, comme pour empêcher que sa partie nord ne bascule sur ce qui pourrait être son piédestal, notre territoire appartenait, il y a deux ans à peine, au groupe des territoires d'outre-mer de l'Afrique-Equatoriale française.

100. Limité au nord par les frontières de la République centrafricaine et celle du Cameroun, à l'ouest par la République gabonaise, à l'est par l'ex-colonie belge du Congo — aujourd'hui République du Congo, capitale Léopoldville — au sud par une partie de ce même territoire et par l'enclave portugaise du Cabinda, notre pays s'étend sur 350.000 kilomètres carrés. Géographiquement, il se situe à cheval sur l'équateur entre le 5ème parallèle sud et le 4ème parallèle nord et entre les 11ème et 18ème méridiens.

101. Sa capitale, Brazzaville (110.000 habitants), n'est séparée de Léopoldville que par les 6 kilomètres de la largeur du fleuve Congo, appelé dans cette partie de son cours le "Stanley Pool". Sa capitale économique est Pointe-Noire (55.000 habitants), sur les bords de l'Atlantique, reliée à Brazzaville par un chemin de fer.

102. Placé sous la protection de la France en 1880, à la suite de l'exploration de Savorgnan de Brazza, dont le sens humanitaire fait toujours l'admiration du peuple congolais, notre pays, connu tour à tour sous l'appellation de Congo français et Moyen-Congo, restera colonie, puis territoire de l'Union française jusqu'au 28 novembre 1958.

103. Ce jour-là désormais historique, le territoire du Moyen-Congo, devenu Etat autonome membre de la Communauté, prendra le nom de République et sera reconnu comme telle par l'Organisation mondiale de la santé et le Bureau international du Travail.

104. Cette métamorphose sereine aura été le fait, certes, de la volonté évidente du peuple congolais, mais aussi de celle, non moins généreuse, de la France et de son chef, le général de Gaulle qui, lors de la Conférence africaine française tenue à Brazzaville en 1944, nous ouvrait déjà les portes de l'émancipation.

105. Nos débuts de république autonome, malgré la limitation de nos responsabilités, ont été difficiles. Nous manquons de métier et peut-être aussi de confiance. N'ayant jamais assumé de responsabilités, ou si peu, nous en ignorions les difficultés et surtout les déboires. Le peuple congolais, débarrassé de sa tutelle paternaliste, étala des exigences, certes légitimes, mais disproportionnées avec nos moyens,

nos possibilités. La volonté du premier gouvernement mis en place par le président Fulbert Youlou était évidente, mais ne suffisait pas pour faire face à tout et à tous.

106. La souveraineté, hélas! ne nous donnait pas la possibilité de faire des miracles. Notre gouvernement, toujours guidé par l'équité et la justice, a dû, dès son avènement, s'imposer avec fermeté. Notre mode de gestion a parfois surpris les observateurs étrangers; les conceptions démocratiques des jeunes Etats africains ne revêtant pas les mêmes caractères que celles des vieilles démocraties occidentales, il ne fallait pas dès lors s'en étonner. Les événements nous prouvent tous les jours que l'Afrique comme l'Asie ne se gouvernent pas comme l'Europe ou l'Amérique. C'est cependant avec un sens humanitaire profond et avec le désir bien arrêté de promouvoir le pays vers de hautes destinées que le président Fulbert Youlou et les membres de son gouvernement ont toujours œuvré. Au cours de notre première année d'existence, il nous a fallu mettre en place nos institutions exécutives et législatives et nous donner les attributs correspondant à notre nouveau statut de nation: drapeau, hymne national, devise.

107. Notre drapeau est formé de deux triangles vert et rouge séparés par une bande jaune placée en diagonale. Le vert est le symbole de notre espérance dans l'avenir économique et social du pays; le rouge exprime notre vœu le plus cher que le courage et l'ardeur du peuple congolais lui permettent de gagner sa place parmi les nations civilisées du monde. Enfin le jaune est le symbole de notre volonté d'union et de notre traditionnel sens de l'hospitalité.

108. Quant à notre devise: "Unité, Travail, Progrès", elle est tout un programme.

109. En accédant au pouvoir, le gouvernement du président Fulbert Youlou s'est fixé comme premier impératif l'union de tous les Congolais au-dessus des ethnies, des partis et des religions. Sachant qu'il est déjà difficile de construire un pays et de le garder libre et maître de ses destinées lorsqu'il ne peut compter que sur 1 million d'habitants, comment aurions-nous pu faire face aux tâches impérieuses qui nous attendaient si nous étions restés divisés? Nous sommes un pays sous-peuplé que la volonté de Dieu a voulu plus vaste que certaines nations européennes au potentiel économique immense. En Afrique, la nature, la plupart du temps, n'est pas à l'échelle de l'homme et nous nous sentons parfois écrasés par la somme des efforts demandés qui paraissent, de prime abord, au-dessus de nos moyens.

110. Nous étions certes pétris de bonne volonté, mais à quoi cela aurait-il pu servir si nos efforts n'avaient pas été conjugués? Ce désir d'union, ce besoin d'unité, le peuple congolais l'a si bien senti qu'aujourd'hui, moins de deux ans après la proclamation de la République, nous pouvons dire que, du nord au sud, de la côte océane aux savanes de l'intérieur et à la grande forêt, il n'y a plus que des Congolais, fiers de leurs origines et de leurs traditions mais plus fiers encore d'être des citoyens d'une nation libre et unie.

111. Forte de cette unité, la République du Congo s'est mise au travail. Elle s'y est mise avec l'obstination qui caractérise son peuple. Le but du gouver-

nement, en élevant le niveau de vie matérielle du citoyen congolais, vise plus particulièrement à l'amélioration de sa condition sociale et humaine. Nous devons pour cela réformer une structure sociale fortement ancrée, résultant d'un mode de vie ancestral peu adapté aux impératifs vitaux d'une politique d'efficacité et de progrès; nous devons repenser notre économie de subsistance, parer à la sous-alimentation de nos populations et trouver un remède aux charges excessives résultant d'un appareil administratif de luxe.

112. A côté de ces obstacles majeurs mais non insurmontables, nous devons nous réjouir de notre situation géographique comme de nos voies de communication convenablement équipées qui nous placent parmi les Etats les plus privilégiés d'Afrique centrale. Nous savons aussi que nous pouvons compter sur nos réserves en énergie et en minerais, sources d'espoir certain d'une promotion économique et sociale.

113. Aussi, pour accélérer cette promotion de la personne humaine, le gouvernement attache-t-il une importance considérable aux problèmes de l'enseignement et de la formation technique. Notre pays, qui peut se placer parmi ceux possédant le plus fort pourcentage de scolarisation d'Afrique noire (72 pour 100 représentés par 100.000 élèves de l'enseignement primaire et plus de 5.000 dans le secondaire et le technique), prépare ses enfants à œuvrer pour réaliser le Congo de demain.

114. La route, nous en sommes conscients, sera longue, les obstacles nombreux; il nous faudra éviter à la fois l'immobilisme qui décourage et la précipitation qui essouffle. Il nous faudra autant de prudence que de clairvoyance, mais le peuple congolais le veut et parce qu'il le veut, nous gagnerons la bataille du devenir. Pour parvenir à atteindre ce progrès qui constitue notre troisième objectif, il nous faut aller de l'avant, voir toujours plus loin devant nous, sans oublier cependant que nous sommes Africains, que nous devons toujours concilier les exigences de la vie moderne avec nos coutumes et nos traditions qui, elles aussi, ont droit à la vie.

115. S'étant tracé, dès les premiers mois de sa formation, un programme auquel il n'entend pas déroger, notre gouvernement, depuis bientôt deux ans, poursuit ses efforts sans défaillance, sérieusement épaulé par l'assistance technique que la nation française nous dispense. Cette aide généreuse nous aura permis d'atteindre la dernière marche de ce processus de décolonisation qui, commencé au lendemain de la Conférence de Brazzaville en 1944, devait nous amener, le 15 août dernier, à célébrer notre indépendance pleine et entière.

116. Cette ascension aisée vers les hauts sommets de la liberté s'est faite sans heurts, sans précipitation, sans spectacle mais avec loyauté, générosité, conscience. Elle s'est faite avec le sourire et nous avons recueilli de la France un Etat ordonné, pacifié, structuré, lancé sur les voies du travail et du progrès, débarrassé de toutes séquelles du colonialisme.

117. En cette belle journée du 15 août 1960, deux mains, une blanche et une noire, avaient tourné du même geste mesuré et raisonné une page d'histoire parmi tant d'autres. Il n'y avait plus désormais de colonisateurs ni de colonisés; il ne restait, sur

la grande voie de la liberté, que des amis liés par l'estime et le respect réciproques, mais aussi par des sentiments qui sont difficiles à exprimer par la parole.

118. Maintenant, fiers de nos qualités d'hommes libres, nous regardons droit devant nous vers l'avenir, et si nous nous tournons parfois vers le passé, c'est pour mieux y puiser des raisons d'espérance et la force dont nous avons tant besoin.

119. Cet avenir, croyez-le, nous le voulons heureux et prospère pour la jeunesse présente et pour nos futures générations. Notre gouvernement, parce qu'il connaît les difficultés matérielles de l'heure, voudrait que ses enfants puissent trouver devant eux une route large, sans obstacle majeur. Nous savons plus que tous autres que la faim amène la colère et pourtant, malgré sa pauvreté, malgré ses difficultés, le peuple congolais n'a jamais cédé à la haine ou à la rancune. Son hospitalité, nous en avons pour preuve les récents événements, ne s'est jamais démentie et l'accueil légendaire fait par les chefs traditionnels de notre pays au grand Savorgnan de Brazza peut à lui seul témoigner de nos intentions.

120. C'est parce que nous tenons à nous référer plus que jamais à cette sagesse exemplaire que notre gouvernement poursuit sa tâche émancipatrice par le travail. Notre révolution, car c'est à une véritable révolution que nous avons convié notre peuple en optant pour l'indépendance, nous la voulons dans le maintien de l'unité du peuple congolais, dans la paix de tous les Africains et dans l'égalité des hommes, quelle que soit leur couleur de peau.

121. En demandant notre admission à l'Organisation des Nations Unies, nous avons fait le vœu de vivre dans la fraternité et la solidarité de tous les peuples libres épris de justice, plaçant les idéaux de paix au-dessus de toute considération personnelle ou matérielle, comme nous avons pris l'engagement de contribuer, par notre sagesse, à la consolidation de la coexistence pacifique des peuples au-delà des préjugés de race, de couleur ou de religion.

122. Dans la joie de notre admission, une pensée émue s'envole au-delà de nos frontières vers nos frères qui espèrent un jour s'asseoir tout près de nous.

123. J'émets aussi le vœu qu'une solution rapide soit trouvée à la désignation des membres de la République du Congo (capitale Léopoldville) qui attendent impatiemment de faire leur entrée dans l'hémicycle. Nous comptons pour cela sur la haute compréhension de tous les leaders de ce pays, sur toutes les bonnes volontés et, aujourd'hui plus que jamais, sur l'action désintéressée des Nations Unies.

124. Enfin, que nos vœux accompagnent les républiques sœurs du Sénégal et du Soudan dans leur désir d'œuvrer sous peu au sein de cette assemblée.

125. Peuple pacifique nous sommes, peuple pacifique nous voulons demeurer pour bien mériter du monde et de l'Organisation des Nations Unies. Vivent les Nations Unies ! Vive la paix !

126. M. ANGUILE (Gabon): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement gabonais, au nom du peuple gabonais et au nom de ma délégation, d'adresser nos sincères remerciements aux 82 Etats Membres de l'Organi-

sation des Nations Unies qui ont manifesté vis-à-vis du Gabon, en l'admettant au sein de l'Organisation, une sympathie à laquelle nous sommes très sensibles et une solidarité qui les honore. Déjà, au cours des 890ème et 891ème séances tenues le 23 août 1960 par le Conseil de sécurité en vue d'examiner les demandes d'admission adressées par huit pays indépendants d'Afrique dont celui que j'ai l'honneur de représenter à l'ouverture de cette assemblée générale, les éminents délégués des 11 pays membres de ce conseil ont en termes émouvants dit la joie qu'ils éprouvaient à recommander au nom de leurs pays notre admission au sein de l'Organisation des Nations Unies.

127. Aujourd'hui, je dois vous dire tout le prix que nous attachons au grand honneur qui vient de nous être fait et dont l'essentiel comporte à notre sens le devoir de participer activement à la vie de l'Organisation en apportant notre modeste contribution à l'établissement d'une paix réelle entre les peuples.

128. Avant d'aller plus avant dans cette brève allocution, je voudrais en quelques mots m'adresser plus particulièrement à la France et à la Tunisie. A la France qui, par des négociations bilatérales et amicales, vient d'aider 13 pays africains à recouvrer leur indépendance, je ne puis mieux faire que de reprendre les paroles du chef de l'Etat gabonais, M. le président Léon M'Ba, lors de la cérémonie des accords portant transfert de compétence entre la République française et la République gabonaise le 15 juillet 1960:

"Nous savons que, pour vous, la lutte pour la libération de l'homme est une vocation."

129. A la Tunisie, membre africain du Conseil de sécurité, qui a conjointement présenté avec la France notre candidature, je voudrais dire combien nous avons apprécié les paroles prononcées par son éminent représentant à l'ONU à l'occasion de la 891ème séance du Conseil de sécurité le 23 août 1960, et singulièrement celles-ci:

"J'ai la conviction que les nouvelles nations dont nous recommandons aujourd'hui l'admission à l'Organisation des Nations Unies sauront puiser dans leurs traditions de sagesse ancestrale, dans leur génie propre aussi bien que dans les acquisitions qu'elles ont faites au contact du monde moderne, assez de ressources spirituelles et morales pour consolider leur unité et leur cohésion, aussi bien que leur liberté et leur indépendance."

130. Il a été dit à plusieurs reprises tant au Conseil de sécurité qu'au cours des débats de la quatrième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale et lors des discours pleins de substance inaugurale de la séance précédente, que l'année 1960 était l'année de l'Afrique. Mon gouvernement pense que cette entrée massive de pays africains dans la famille des nations indépendantes et souveraines doit avant tout signifier un apport positif dans les débats et les actions de l'Organisation, afin qu'à travers les représentants des pays africains à l'Organisation des Nations Unies, les paroles du grand leader africain que nous estimons et respectons tous, M. le président Houphouët-Boigny, prennent vie et se réalisent: "L'Afrique sera la terre de la réconciliation des peuples."

131. Un tel objectif que nous faisons nôtre signifie que nous nous opposerons fermement à toute tentative, d'où qu'elle vienne, qui tendrait à nous considérer comme un simple enjeu dans les luttes d'influence engagées dans le monde et notamment en Afrique, en même temps que nous nous attacherons, face aux situations graves qui pourraient être créées en Afrique, d'apporter dans les débats une voix objective et constructive.

132. Notre ambition d'aujourd'hui et de demain, après avoir pacifiquement accédé à l'indépendance, après nous être assurés au départ de l'amitié et de l'appui de la France, amitié et appui qui ne sont exclusifs d'aucune autre amitié comme d'aucun autre appui, notre ambition, dis-je, est de mobiliser résolument notre volonté vers la solution des problèmes posés par notre développement, un développement que nous voulons équilibré et humain, dont les options nous appartiennent totalement et pour lequel toute aide consentie dans le respect de notre souveraineté et de notre dignité ne sera jamais repoussée.

133. Enfin, nous pensons qu'au-delà des jeunes nationalismes qui sont un fait actuellement et, à notre avis, un fait inévitable à l'aube de l'indépendance, les problèmes africains doivent être abordés par les Africains eux-mêmes dans la phase présente, à l'échelle de la zone géographique et dans le respect des souverainetés retrouvées, avec en superstructure une organisation de coordination à l'échelle du continent. Une telle architecture, pensée et réalisée par nous, si besoin avec l'aide des Nations Unies, est de nature à permettre la mise en œuvre d'une coopération et d'une solidarité réelles entre les peuples africains, de même qu'elle peut être un antidote efficace à la cristallisation des frontières.

134. De surcroît, c'est dans une telle construction que nous pensons pouvoir le mieux affirmer et défendre notre authenticité et parvenir ainsi à une connaissance globale de l'Afrique par l'addition de chaque parcelle originale de notre africanité.

135. Pour terminer, ma délégation réaffirme en les confirmant les termes du télégramme en date du 17 août 1960 adressé par le président Léon M'Ba au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies^{10/}:

"Le Gouvernement de la République gabonaise déclare accepter les obligations que comporte la Charte des Nations Unies et être en mesure de les remplir. Il s'engage solennellement à s'y conformer en toute loyauté et conscience."

136. M. DEJEAN (République centrafricaine): Au nom de mon gouvernement que préside S. E. M. David Dacko, au nom du peuple centrafricain tout entier et au nom de ma délégation, je tiens à dire que c'est pour moi un honneur dont je ressens tout le prix que d'être appelé, Monsieur le Président, à vous féliciter pour votre élection et à vous remercier, ainsi que tous les membres de cette honorable assemblée, pour les aimables paroles de bienvenue que vous avez bien voulu prononcer à l'occasion de l'entrée de la République centrafricaine au sein de l'Organisation des Nations Unies.

137. Qu'il me soit permis de remercier plus particulièrement la France et la Tunisie qui, par sollici-

tude pour nous, ont pris l'initiative de patronner notre admission dans cette grande famille internationale.

138. Le jeune Etat de la République centrafricaine ne compte que 1.200.000 habitants pour un territoire de plus de 600.000 kilomètres carrés. Mais cette petite population est étroitement unie. L'existence d'un grand parti majoritaire, le MESAN, mouvement de l'évolution sociale de l'Afrique noire, a permis la constitution d'un gouvernement stable qui se trouve maintenant à même d'assumer les responsabilités incombant à tous les pays et au premier rang desquelles se place le maintien de la paix entre les nations.

139. L'admission de mon pays au sein de l'Organisation des Nations Unies survient à un moment où des graves problèmes sur le continent africain retiennent l'attention du monde et, en particulier, celle de l'Assemblée générale. Le processus harmonieux qui, grâce à l'inspiration de deux grands hommes d'Etat, notre regretté président Barthélemy Boganda et le général de Gaulle, a permis à la République centrafricaine d'accéder sans heurts à l'indépendance totale dans l'amitié avec la France, atteste, une fois de plus, s'il en était besoin, que toutes les questions internationales peuvent se régler pacifiquement par des négociations menées sous le signe de la loyauté et de la bonne volonté.

140. Nous sommes parfaitement conscients de la tâche énorme qui nous attend. A cet égard, je suis heureux de vous assurer solennellement du haut de cette tribune que les Nations Unies peuvent compter sur l'esprit de sincère collaboration de la République centrafricaine qui s'honore de militer à présent dans les rangs de cette cohorte de la paix et de la justice universelles.

141. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations de ma délégation et ses vœux les plus cordiaux pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je me permettrai d'ajouter, étant donné que j'ai déjà suivi les travaux de l'Organisation des Nations Unies, que cette assemblée est vraiment privilégiée d'avoir élu à ces importantes fonctions une personnalité d'une intégrité, d'une sagesse et d'un tact aussi remarquables.

142. Je ne puis cacher la profonde émotion que j'éprouve au moment où Chypre prend sa place au sein de cette grande assemblée des nations libres et unies. C'est pour moi un privilège unique de représenter mon pays en cette occasion solennelle. J'ai été vivement touché par les généreuses paroles de bienvenue que vous nous avez adressées, Monsieur le Président, et que nous ont adressées les représentants de tant de pays amis qui ont pris la parole à cette occasion. Au nom du gouvernement et du peuple chypriotes, je tiens à exprimer à tous les membres de cette assemblée notre profonde reconnaissance pour la marque de confiance qu'ils ont accordée à notre Etat nouvellement créé, en adoptant à l'unanimité la résolution 1489 (XV) prévoyant l'admission de notre pays. Je tiens particulièrement à remercier les Gouvernements du Royaume-Uni et de Ceylan qui ont présenté cette résolution, ainsi que les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie pour le rôle utile qu'ils ont joué à cette occasion.

^{10/} Voir S/4436.

143. Nous sommes vraiment heureux d'être admis à l'Organisation des Nations Unies en même temps que 13 nouveaux Etats d'Afrique. Permettez-moi de présenter à chacun d'eux mes vœux fraternels et chaleureux de bienvenue. Nous avons bien des points communs et nous sommes impatients de collaborer avec eux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ONU.

144. Le nom de Chypre n'est pas tout à fait inconnu aux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Pendant cinq années consécutives, il a résonné dans cette salle et dans les salles de conférence où les problèmes de son peuple, de ses droits et de ses aspirations ont été discutés au cours de débats animés. Chypre, qui est maintenant un pays indépendant et un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, se prépare à assumer ses nouveaux devoirs et à participer activement à la vie de la communauté mondiale. En prenant place au sein de cette assemblée, nous sommes pleinement conscients des responsabilités qui nous incombent en tant que Membre de cette organisation mondiale et nous entendons nous en acquitter en toute objectivité, comme il convient à un peuple spirituellement libre. Etant donné que nous sortons à peine du statut colonial, nos sympathies iront naturellement à tous les peuples de la terre qui s'efforcent d'accéder, conformément à la Charte, à la dignité de l'indépendance nationale. Notre façon d'aborder les questions internationales se fondera objectivement sur ce qui est juste dans chaque cas particulier. Nous venons ici l'esprit et le cœur ouverts. Nous n'ignorons pas nos limites. Nous sommes un petit pays, l'un des plus petits de l'Organisation, et nous n'avons ni puissance matérielle ni influence; notre force dépendra entièrement de la valeur morale de notre attitude.

145. Pays ancien, dont la civilisation et la culture remontent à plus de 4.000 ans, Chypre a contribué de façon non négligeable au progrès moral de l'humanité. Sa pensée philosophique a devancé l'idéal actuel des Nations Unies, car la philosophie stoïcienne de la vertu, fondée par Zénon de Citium, un Grec chypriote, prévoyait l'apparition d'un Etat mondial où les antagonismes nationaux se fondraient dans une fraternité commune. Située au carrefour de trois

continents et ayant des liens anciens avec les peuples de ces continents, Chypre est peut-être appelée à jouer un rôle particulier à l'Organisation des Nations Unies.

146. Jadis, l'île a été souvent le lieu de rencontre, à l'occasion de guerres et de conquêtes, des nations de l'Orient et de l'Occident. Elle peut l'être aujourd'hui encore, à des fins de liberté, d'harmonie et de paix. Nous voulons que Chypre devienne un facteur d'unité, de compréhension et de coopération dans la Méditerranée et dans le monde entier. Sachant que la paix ne peut être durable que si elle est largement fondée sur la justice, l'égalité et la liberté, nous nous engageons à respecter scrupuleusement les principes de la Charte des Nations Unies et à en défendre énergiquement les objectifs. Nous avons foi dans l'Organisation des Nations Unies et nous voyons en elle un instrument de plus en plus efficace d'harmonie, de liberté et de paix. Nous voudrions que son influence s'accroisse et que le champ de ses activités s'étende. Nous attendons le jour où une force militaire efficace, placée sous le commandement des Nations Unies, garantira la paix et la liberté dans le monde.

147. En cet âge de la science et de la vitesse, d'évolution internationale rapide et de transformations soudaines, les gouvernements et les dirigeants ont besoin de cette sagesse qui ne peut et ne doit pas être séparée des principes moraux fondamentaux. Moraliser peut paraître hypocrite, et cependant nous estimons que le progrès scientifique exige un progrès moral correspondant pour permettre à l'humanité de survivre aux dangers de l'autodestruction. Nous devons nous détourner des politiques et des desseins égoïstes et, faisant preuve de plus de sagesse, considérer les intérêts généraux de la collectivité, dont chacun de nous fait partie intégrante et dont dépendent nos existences individuelles.

148. Dans cet esprit, et nous souvenant de ces objectifs, nous prenons avec gratitude et humilité notre place dans cette auguste assemblée.

La séance est levée à 12 h 55.